



Tout le monde paie des frais de placement – quelques faits intéressants sur les frais

Vous pourriez augmenter votre épargne-retraite en réduisant vos frais.

Les frais de gestion des placements peuvent s'accumuler au fil du temps et avoir une incidence sur votre épargne-retraite. Que sont les frais de gestion des placements? Lorsque vous payez des frais de gestion des placements (FGP), vous payez pour un service professionnel. Les institutions financières facturent ces frais sur les placements dans des fonds liés aux valeurs de marché pour couvrir les dépenses et les coûts d'administration associés à la gestion des fonds.

Vous connaissez peut-être la notion de « prix de groupe ». Le principe est le même pour les FGP. Comme vous participez à un régime de retraite collectif, vous payez des FGP généralement moins élevés que si vous investissiez dans un produit de placement individuel. Il vous reste ainsi davantage d'épargne à faire fructifier.

Incidence sur l'épargne



En fonction d'un rendement annuel brut de 6 %.

Jetez un coup d'œil au diagramme ci-dessus pour voir l'incidence qu'une différence de 1 % en FGP peut avoir sur une épargne de 100 000 \$.

Comment mieux profiter des FGP de votre régime collectif?

- Commencez à cotiser à votre régime collectif ou augmentez vos cotisations.
- Si votre régime collectif l'autorise, songez à y transférer les actifs que vous détenez auprès d'autres institutions financières – les mêmes FGP moins élevés y seront appliqués.

Essayez notre calculateur de frais à manuvie.ca/moinsdefrais pour voir quelle incidence les FGP peuvent avoir sur votre épargne. Connectez-vous à votre compte de participant en ligne pour en savoir plus sur les FGP.